

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

# **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 232 – Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 1975-20101209

Séance du mercredi 8 décembre 2010

Mandat: Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 232 – Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches (Ordre de l'Assemblée le 7 décembre 2010)

# Membres présents:

M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), présidente

- M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président, député présentant le projet de loi
- M. Carrière (Chapleau)
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
- M. Diamond (Maskinongé)
- M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M. Pigeon (Charlesbourg)
- M. Ratthé (Blainville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

#### Autre participant:

Me Nicolas Paradis, direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

#### Intéressé:

Municipalité régionale de comté des Appalaches :

M. Ghislain Hamel, préfét

Me Odette Gagné

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 06, M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

# REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Morin (Montmagny-L'Islet) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques préliminaires.

#### AUDITION

Municipalité régionale de comté des Appalaches

À 12 h 10, la Commission entend l'exposé de la Municipalité régionale de comté des Appalaches.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'intéressé.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1: Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2: L'article 2 est adopté.

Article 3: Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

<u>Titre du projet de loi</u> : Le titre du projet de loi est <u>adopté</u>.

## REMARQUES FINALES

M. Lessard (Frontenac) et M. Ratthé (Blainville) font des remarques finales.

À 12 h 42, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Pair Taluny

Louisette Cameron

Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 8 décembre 2010

# ANNEXE I

Ordre du jour



#### COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 230, Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont n° 232, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches

Le mercredi 8 décembre 2010

De 11 heures à 13 heures

#### Salle du Conseil législatif

#### ORDRE DU JOUR

1) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 230, Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont

Proposeur:

M<sup>me</sup> Lorraine Richard, députée de Duplessis

Réquérantes:

VILLE DE SEPT-ÎLES ET VILLE DE FERMONT

M. Serge Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles
M<sup>me</sup> Lise Pelletier, mairesse de la Ville de Fermont
M<sup>e</sup> Marc Brouillette, Cain Lamarre Casgrain Wells

#### **SUSPENSION**

2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 232, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches

Proposeur:

M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet

Réquérante :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

M. Ghislain Hamel, préfét de la MRC des Appalaches

M<sup>e</sup> Odette Gagné, Gagné Larouche, avocats

#### **AJOURNEMENT**

LC/mg

Québec, le 7 décembre 2010